

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue, dans la salle William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 10 août 2016 à 20 heures.

Étaient présents MM. Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville;
 Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred;
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;
 Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor;
 Michel Cliche, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;
 Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
 Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables
 Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
 André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;
 Mme Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules
 Mme Marie-Andrée Giroux, représentante de la ville de Beauceville

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville.

Étaient aussi présents : Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier
 Rénal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

1.0- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Provençal constate le quorum et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2.0- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5734-16 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon , il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté ci-après :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 juin 2016 et du procès-verbal de la séance spéciale du 27 juillet 2016
4. Comptes à payer
5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 5.1 Conformité Saint-Victor
 - 5.2 Conformité Ville Saint-Joseph-de-Beauce
 - 5.3 Conformité Beauceville, MTQ
 - 5.4 Règlement 183-16 : document sur la nature des modifications
 - 5.5 Règlement 186-16 : document sur la nature des modifications
6. PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS
 - 6.1 Approbation du projet et autorisation de signature
 - 6.2 Adoption du rapport annuel

7. Entente de développement culturel
8. VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES
9. RÉNORÉGION
 - 9.1 Budget 2016
 - 9.2 Proposition de la MRC Les Etchemins
10. PDZA : rapport mensuel
11. CLD : modification à la politique d'investissement commune FLI/FLS
12. Politique de dons
13. Transport collectif : demande de subvention
14. MATIÈRES RÉSIDUELLES
 - 14.1 Projet sur la collecte intelligente
 - 14.2 Écocentre : mise à jour du dossier
 - 14.3 Rapport sur la mission Villes intelligentes
15. Fosses septiques : mise à jour du dossier
16. Code d'éthique et de déontologie, amendement : projet de règlement et avis de motion
17. Service 311 : mise à jour du dossier
18. Cour municipale : mise à jour du dossier
19. Piste cyclable : demande d'aide financière
20. Politique de nouvelles technologies : modifications
21. Entente SQ
22. Projet de formation
23. Dossier Cloud (infonuagique)
24. Formation en sécurité civile
25. CORRESPONDANCES :
 - 25.1 Beauce-Embauche : demande de contribution financière
 - 25.2 Prévention pour l'alcool au volant : demande de support financier
 - 25.3 MRC Beauce-Sartigan : FDT
 - 25.4 FQM : formation
 - 25.5 TREMCA : demande d'appui
26. AFFAIRES NOUVELLES
 - a) Service internet
 - b) Stationnement
27. Période de questions
28. Levée de la séance

3.0– ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 JUIN ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 27 JUILLET 2016

5735-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance régulière du 8 juin 2016.

5736-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance spéciale du 27 juillet 2016

4.0– COMPTES À PAYER

Monsieur Luc Provençal a examiné l'ensemble des comptes et en recommande l'adoption.

5737-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que les comptes soient adoptés comme suit :

FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ FTQ - intérêts, capital FLS	1 398,57 \$
DÉBOURSEMENT POUR PRÊTS ENTREPRISES FLI/FLS	160 000,00 \$
BELL MOBILITÉ - Juin 2016	212,94 \$
HYDRO QUÉBEC	644,30 \$
REVENU QUÉBEC (DAS provinciale juin 2016)	22 153,97 \$
REVENU CANADA (DAS fédérale juin 2016)	9 621,04 \$
REVENU QUÉBEC	516,52 \$
HYDRO QUÉBEC - L.E.S.	1 403,46 \$
BELL MOBILITÉ - Juillet 2016	212,94 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC. - RREMQ juin 2016	9 290,24 \$
ENTRETIEN MÉNAGER - Juillet 2016	2 273,65 \$
CLD ROBERT-CLICHE – Subv. Entente dév. culturel	18 500,00 \$
CLD ROBERT-CLICHE - Quote-part et FDT de juin selon entente	131 189,50 \$
DAIGLE MANON - Dépenses juin 2016	85,00 \$
DESBIENS DENIS - Dépenses juin 2016	172,37 \$
ROY RÉNAL - dépenses juin 2016	40,45 \$
MORIN MIRIELLE - dépenses juin 2016	213,03 \$
POIRIER SERGE - dépenses juin 2016	91,02 \$
ROBERGE FRANÇOIS - dépenses juin 2016	606,41 \$
TURGEON GENEVIÈVE - dépenses juin 2016	26,54 \$
JACQUES ÉRIC - dépenses juin 2016	59,45 \$
POMERLEAU JÉRÔME - dépenses juin 2016	66,52 \$
GAUVIN ROXANNE - dépenses juin 2016	39,77 \$
PILOTE JOANIE - Dépenses juin 2016	44,37 \$
ROUTHIER PATRICE - Dépenses juin 2016	75,57 \$
PROVENÇAL LUC - Dépenses juin 2016	805,71 \$
BOLDUC JONATHAN V. - dépenses	36,49 \$
VILLE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE - BFS juin 2016	58 048,38 \$
S.C.F.P., SECTION LOCALE 3797 - Cotisations syndicales juin 2016	753,66 \$
MRC LA NOUVELLE-BEAUCE - déchets mai 2016	85 604,45 \$
FÉDÉRATION QUÉ. DES MUNICIPALITÉS - Dicom mars 2016	10,34 \$
DEBB (papeterie)	609,03 \$
GROUPE ICB - Service technique, écrans et disque dur	850,82 \$
CENTRE ÉLECTRIQUE DE BEAUCE INC. - Prise pour photocopieur	588,85 \$
BUREAUTIQUE GUY DROUIN - Contrat de service copieur 5030	544,65 \$
SERVICE MATREC INC., Écocentre mai 2016, frais de traitement avril à juin, RDD	8 423,36 \$
QUINCAILLERIE BEAUCEVILLE INC.	117,79 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC. - Assurances juillet 2016	4 688,73 \$
CLICHE LAFLAMME LOUBIER INC. - Honoraires	168,63 \$
LOCATION BGD INC. - Location copieur 2020	156,96 \$
SERVITECH INC. - Honoraires	1 417,07 \$
SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER - Collecte sélec. juin 2016	34 451,56 \$

MATRIXCEL - Formation Excel	1 264,73 \$
MARC-ANDRÉ PARÉ CONSULTANT INC. - Honoraires	1 726,40 \$
ENTRETIEN MÉNAGER - Août 2016	1 818,92 \$
CLUB PARENTAIDE BEAUCE-CENTRE INC. – Sub. politique familiale	14 747,88 \$
MUSÉE MARIUS-BARBEAU	2 050,00 \$
MINISTRE DES FINANCES - VENTE POUR TAXES	600,00 \$
MINISTRE DES FINANCES - VENTE POUR TAXES	1 099,30 \$
MINISTRE DES FINANCES - VENTE POUR TAXES	1 000,00 \$
MINISTRE DES FINANCES - Demande de CA pour piste cyclable	569,00 \$
VISA DESJARDINS	643,46 \$
CFER DE BEAUCE - Contribution 2016	2 000,00 \$
ATELIER MICHEL MERCIER - travaux	523,13 \$
INFOTECH - Poste additionnel	517,39 \$
C.F.G. CONSTRUCTION INC. - Piste cyclable	43 319,13 \$
S.L. JOVANOVIC - vente pour taxes	1 100,00 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR - projet Pacte rural	15 598,00 \$
VILLE DE BEAUCEVILLE - projet Pacte rural	18 175,00 \$
VILLE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE - projet Pacte rural	16 336,00 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉVERIN - projet Pacte rural	5 400,00 \$
CLUB PARENTAIDE BEAUCE-CENTRE INC. - projet Pacte rural	10 827,00 \$
ASS.DE PROTECTION SITE MOULIN DES FERMES, projet Pacte rural	11 176,00 \$
LES LOISIRS DE SAINT-FRÉDÉRIC - projet Pacte rural	14 553,50 \$
LOISIRS DE SAINT-ALFRED - projet Pacte rural	22 480,00 \$
CAMIL JACOB INC. - Programme PAD	16 000,00 \$
LES CONSTRUCTIONS MIGILYN INC. - Programme PAD	965,79 \$
LES ENTREPRISES STEEVE COUTURE INC. - Programme PAD	4 068,80 \$
VEILLEUX JEAN-ROCH - dépenses juin 2016	509,81 \$
MUNICIPALITÉ DE TRING-JONCTION - Formation	78,00 \$
SOGETEL	388,62 \$
EXOVA - Analyses	2 295,14 \$
ORDRE DES ÉVAL. AGRÉÉS DU QUÉBEC - Frais annuel signature	178,21 \$
ÉDITIONS YVON BLAIS - Droit québécois renouvellement	388,50 \$
S.A.A.Q.	9,71 \$
MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C. - Avis public	1 324,52 \$
ASS. DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QC - Séminaire RH	458,75 \$
GROUPE NÉGOTEL	27,44 \$
SOFTCHOICE - Licence MS office, acrobat	2 296,37 \$
CONSTRUCTION PIERRE VEILLEUX - Programme PRR	10 733,37 \$
LES CONSTRUCTIONS MICHEL RODRIGUE INC. - Programme PRR	10 733,36 \$
O.T.J. SAINT-ODILON - projet Pacte rural	18 998,50 \$
S.A.A.Q.	20,50 \$
VISA DESJARDINS	169,68 \$
HORTIBEAUCE - Semence	896,81 \$
C.F.G. CONSTRUCTION INC. - Piste cyclable	196 108,36 \$
CRÉDIT-BAIL RCAP INC. - location photocopieur juillet, août 2016	408,74 \$
CARON GILBERT - Dépenses juin et juillet 2016	204,36 \$
DAIGLE MANON - Dépenses juillet 2016	45,00 \$
DESBIENS DENIS - Dépenses juillet et août 2016	589,15 \$
ROY RÉNAL - dépenses juillet 2016	24,01 \$
MORIN MIRIELLE - dépenses juillet 2016	161,46 \$
LESSARD NORBERT - Entretien L..E.S.	390,00 \$
ROBERGE FRANÇOIS - dépenses juillet 2016	79,20 \$
TURGEON GENEVIÈVE - Dépenses juillet 2016	50,02 \$
POMERLEAU JÉRÔME - dépenses juillet 2016	20,50 \$

POULIN GUY - Dépenses juin 2016	77,82 \$
GAUVIN ROXANNE - dépenses juillet 2016	43,05 \$
PILOTE JOANIE - Dépenses juillet 2016	54,59 \$
VILLE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE - BFS juillet 2016	52 155,81 \$
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE - déchets juin 2016	79 119,75 \$
DESTINATION BEAUCE - Contribution, 2e versement	17 494,67 \$
SOGETEL	393,18 \$
HYDRO-QUÉBEC	590,25 \$
DEBB (papeterie)	389,85 \$
EXOVA - Analyses	1 040,06 \$
GROUPE ICB - Service technique, ordinateurs et disque dur	2 607,08 \$
AGENCE RÉG. MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE	25,00 \$
EXTINCTEURS DE BEAUCE INC. - inspections d'extincteurs	82,79 \$
SERVICES MATREC INC. - Écocentre juin 2016, RDD, frais de traitement juillet 2016	27 380,24 \$
QUINCAILLERIE BEAUCEVILLE INC.	65,02 \$
LES EXPERTISES IMMOBILIÈRES DE L'ISLET - Frais de consultation	1 006,03 \$
ASS.DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QC - Formation	114,98 \$
LES CONSTRUCTIONS GBM INC. - Travaux de peinture	241,45 \$
VISA DESJARDINS	314,88 \$
SSQ GROUPE FINANCIER - Assurances collectives août 2016	4 688,73 \$
CLICHE LAFLAMME LOUBIER INC. - Honoraires	597,87 \$
LAVERY AVOCAT - Honoraires	1 143,13 \$
GESTION A.P.F. INC. - Contrat de surveillance	262,14 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC.	6 317,88 \$
LOCATION BGD INC. - Location copieur 2020	156,96 \$
SERVITECH INC. - Honoraires	284,69 \$
GROUPE NÉGOTEL	25,69 \$
LES EXCAVATIONS RAYMOND VACHON INC. - Travaux cours d'eau	7 303,79 \$
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC. - gestion juil. à déc 2016	178,58 \$
SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER - Collecte sélec. juillet 2016	30 266,42 \$
BIONEST INC. - Entretien UV	3 685,93 \$
ENGLOBE CORP. - Honoraires pour stationnement	5 633,78 \$
NEOPOST CANADA LTD - Timbres	1 149,75 \$
PREMIER TECH AQUA - Entretien UV	2 405,85 \$
MARC-ANDRÉ PARÉ CONSULTANT INC. - Honoraires	536,69 \$
GROBEC - Inscription Journée d'information sur les Lacs	60,00 \$
APSAM - Inscription rencontre	45,00 \$
MEUNERIE DE Saint-Frédéric - Participation 50e	287,44 \$
CONSTRUCTION YVON LABBÉ LTÉE - Programme PRR	11 533,27 \$
	<hr/>
TOTAL :	1 272 121,72 \$

5.0- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1 Conformité Saint-Victor

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Victor, lors de sa séance tenue le 6 juin 2016, a adopté le second projet de règlement no. 128-2016 modifiant le Plan d'urbanisme no 53-2006 et le second projet de règlement no. 129-2016 modifiant le Règlement de zonage no 54-2006;

ATTENDU QUE la municipalité a transmis lesdits seconds projets de règlement à la MRC le 8 juin 2016;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor a demandé à la MRC Robert-Cliche de procéder à l'analyse des seconds projets de règlements, en vue d'émettre un avis de conformité dans le cadre d'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse desdits seconds projets de règlement;

5738-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité :

- Que les seconds projets de règlement respectent les objectifs et orientations du Schéma d'aménagement et de développement révisé et qu'ils sont conformes au Document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;
- Que la MRC Robert-Cliche émette un avis de conformité au SADR, son document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaires pour les seconds projets de règlement no. 128-2016 et 129-2016, pour les fins d'une demande d'autorisation à la CPTAQ.

5.2 Conformité Ville Saint-Joseph-de-Beauce

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, lors de sa séance tenue le 13 juin 2016, a adopté son règlement 617-1-16 modifiant le règlement de lotissement 617-14;

ATTENDU QUE la Ville a transmis ledit règlement à la MRC le 17 juin 2016;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

5739-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 617-1-16 modifiant le règlement de lotissement 617-14 et demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce un certificat de conformité à cet égard.

5.3 Conformité Beauceville, MTQ

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de

l'Électrification des transports (MTMDET) prévoit la reconstruction d'un ponceau (132500) à Beauceville, sur la route 173 au nord de la route du Golf;

ATTENDU QUE le secteur visé est situé en zone agricole permanente et que les sols présentent un potentiel agricole de classe 3;

ATTENDU QUE le secteur visé par la demande présente peu d'intérêt pour les fins agricoles puisque situé à l'intérieur d'un îlot déstructuré et que le terrain est actuellement utilisé à des fins résidentielles;

ATTENDU QUE le secteur visé est situé dans la grande affectation Agricole au SADR de la MRC Robert-Cliche et que les infrastructures d'utilité publique y sont autorisées;

ATTENDU QUE le projet ne peut être réalisé à un autre endroit que celui visé par la demande d'autorisation;

ATTENDU QUE le projet n'aura aucune contrainte particulière ou supplémentaire sur les terres en culture ainsi que sur les activités agricoles existantes et leurs possibilités de développement;

ATTENDU QUE le projet permettra le maintien de propriétés foncières de superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

5740-16 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité :

- Que le projet respecte les orientations et objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et qu'il est conforme au Document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaires;
- Que la MRC Robert-Cliche recommande le projet du MTMDET de reconstruire le ponceau 132500 sur la route 173 à Beauceville (Référence MTQ 154-14-0166).

5.4 Règlement 183-16 :document sur la nature des modifications à apporter

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement 183-16 a été adopté conformément à la Loi lors de la séance du 11 mai 2016;

ATTENDU QUE le règlement 183-16 est entré en vigueur le 4 juillet 2016, à la

suite de son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 53.11.4, adopter un document qui indique la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités locales afin de tenir compte de l'entrée en vigueur du règlement 183-16;

5741-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que soit adopté le document édictant la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités locales, afin de tenir compte de l'entrée en vigueur du règlement 183-16 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé.

5.5 Règlement 186-16 :document sur la nature des modifications à apporter

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement 186-16 a été adopté conformément à la Loi lors de la séance du 11 mai 2016;

ATTENDU QUE le règlement 186-16 est entré en vigueur le 20 juillet 2016, à la suite de son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 53.11.4, adopter un document qui indique la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités locales afin de tenir compte de l'entrée en vigueur du règlement 186-16;

5742-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que soit adopté le document édictant la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités locales, afin de tenir compte de l'entrée en vigueur du règlement 186-16 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé.

6.0– PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

6.1 Approbation du projet et autorisation de signature

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche, par le biais de sa résolution 5693-16 a convenu avec l'Association des Producteurs de boisés de la Beauce (APBB) de la réalisation d'une étude de caractérisation des friches sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche présente un projet à cet effet dans le cadre du PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF);

5743-12 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche autorise monsieur Gilbert Caron, secrétaire-trésorier et directeur général, à signer tout document relatif au projet intitulé « PROJET DE CARACTÉRISATION DES FRICHES DE LA MRC ROBERT-CLICHE ».

6.2 Adoption du rapport annuel

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF), afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et de permettre la réalisation d'interventions ciblées;

ATTENDU QU'une entente de délégation a été signée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches afin de désigner la MRC de Montmagny comme délégataire de gestion du PADF pour la région;

ATTENDU QUE l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PADF est conditionnel à l'élaboration d'un plan d'action par la MRC de Montmagny et à l'adoption de ce plan d'action par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE le Rapport annuel 2015-2016 a été déposé au Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche, le 10 août.

5744-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche adopte le rapport annuel 2015-2016 élaboré dans le cadre de la première année du « PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS ».

7.0– ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Ce sujet est reporté à la séance de septembre.

8.0– VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

8.1 Autorisation de signature

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a accordé un certificat d'adjudication à Ferme A. St-Hilaire S.E.N.C. en date du 14 mai 2015 dans le cadre de la procédure de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes à l'égard du lot 4 341 054 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Dorchester;

ATTENDU QUE Ferme A. St-Hilaire S.E.N.C. désire se prévaloir des droits prévus aux articles 1044 et suivants du Code municipal du Québec et obtenir un contrat de vente à l'égard de ladite propriété;

5745-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que monsieur Gilbert Caron, secrétaire-trésorier et directeur général, soit autorisé à signer ledit contrat pour la MRC Robert-Cliche, soit notamment un contrat de vente préparé par Me Audrey Bolduc, notaire à Saint-Prospier, selon toutes les clauses, conditions et déclarations jugées opportunes et il est autorisé à signer tout document utile et nécessaire pour donner effet à la vente à intervenir.

8.2 Modification de la tarification

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche doit procéder à la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes à la demande de municipalités régies par le Code municipal ou la Commission scolaire, tel que prévu aux articles 1022 et suivants du Code municipal;

ATTENDU QUE l'article 1033 du Code municipal permet à une MRC de fixer, par résolution, des frais d'honoraires pour réaliser ces tâches;

ATTENDU une analyse récente des tâches attribuées à cette procédure;

5746-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche fixe des frais de 500 \$ pour chaque dossier qui lui est soumis pour la procédure de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes.

9.– **RÉNO RÉGION**

9.1 Budget 2016

Le Conseil prend note d'une lettre du ministre Martin Coiteux qui informe que la MRC se voit allouer un montant de 86 000 \$ dans le cadre de RénoRégion. Tenant compte du montant de 45 000 \$ qui a été attribué préalablement, cela représente un montant de 131 000 \$ pour l'année en cours. Un montant résiduel pourrait être accordé en fin d'année. Cela demeure bien loin des montants accordés antérieurement qui se situaient entre 300 000 \$ et 400 000 \$ et même davantage.

9.2 Proposition de la MRC Les Etchemins

ATTENDU QUE la MRC Les Etchemins ne peut offrir le service et l'application du programme RénoRégion pour l'année en cours;

ATTENDU QUE la MRC Les Etchemins a approché la MRC Robert-Cliche quant à la disponibilité de monsieur Serge Poirier pour assurer la livraison dudit programme sur son territoire;

ATTENDU QUE la charge de travail de monsieur Poirier à la MRC Robert-Cliche est réduite en raison du faible montant de l'aide financière consenti par la SHQ dans le cadre de RénoRégion;

ATTENDU QUE monsieur Poirier a été rencontré et s'est montré disposé à procéder à la livraison du programme RénoRégion sur le territoire de la MRC Les Etchemins;

ATTENDU QU'une lettre d'entente a été préparée entre la MRC Robert-Cliche et la MRC Les Etchemins à la satisfaction du Conseil;

5747-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise le secrétaire-trésorier et directeur général, monsieur Gilbert Caron, à signer ladite lettre d'entente.

10.0– **PDZA : RAPPORT MENSUEL**

Le Conseil prend note du rapport mensuel préparé par monsieur Patrice Routhier dans le cadre de l'élaboration du PDZA.

11.0– CLD : MODIFICATION À LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMMUNE FLI/FLS

ATTENDU les nouvelles modalités d'utilisation des contributions versées aux MRC dans le cadre du fonds local d'investissement;

5748-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC modifie la politique d'investissement commune du FLI/FLS de la MRC Robert-Cliche en précisant ce qui suit :

« La valeur totale de l'aide financière accordée par la MRC à un même bénéficiaire ne peut dépasser 150 000 \$ à tout moment à l'intérieur d'une période de douze mois, à moins que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional n'autorisent conjointement une limite supérieure ».

12.0– POLITIQUE DE DONS

Monsieur Bolduc propose que le Conseil adopte la politique de dons, tel qu'élaborée par le comité formé de lui-même, monsieur Veilleux et monsieur Jeannot Roy et tel que déposé pour examen à la séance de mai.

Après examen final, il est convenu que toute demande à conotation religieuse ou de culte sera exclus. Également, il est demandé qu'un formulaire soit intégré au site internet de la MRC.

5749-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte sa politique de dons et de commandites, en intégrant les modifications proposées.

13.0– TRANSPORT COLLECTIF : DEMANDE DE SUBVENTION

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche offre des services de transport collectif depuis 2007 et qu'elle appuie financièrement Transport collectif de Beauce;

ATTENDU QU'il est prévu d'effectuer plus de 22 000 déplacements en 2016;

ATTENDU QUE les modalités d'application au Programme d'aide au développement du transport collectif Volet 2, prévoit que la contribution du Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports correspond

au double de la contribution du milieu et ce, jusqu'à concurrence de 200 000 \$ si l'organisme s'engage à effectuer entre 20 000 et 49 999 déplacements en 2016;

ATTENDU QUE la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

ATTENDU QU'EN vertu des prévisions budgétaires 2016 de Transport collectif de Beauce, la participation prévue des usages du transport pour l'année 2016 est de 84 000 \$ et que la MRC Robert-Cliche prévoit injecter au moins 16 000 \$

5750-16 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité :

- Que le Conseil demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de verser à la MRC Robert-Cliche une contribution financière de base de 200 000 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2016;
- Que le Conseil déclare avoir l'intention de réinvestir les surplus accumulés de Transport collectif de Beauce (volet transport collectif) dans les services de transport collectif régional.
- Que le Conseil demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que tout ajustement ultérieur, auquel elle pourrait avoir droit pour l'année 2016, lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers 2016 de Transport collectif de Beauce et du rapport d'exploitation.

14.0– MATIÈRES RÉSIDUELLES

14.1 Projet sur la collecte intelligente

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a accepté d'adhérer au projet pilote de collecte intelligente dans la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE ledit projet fera l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités;

5751-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-cliche est disposée à participer financièrement pour un montant de 16 200 \$ à la réalisation du projet pilote de collecte intelligente sur son territoire.

14.2 Écocentre : mise à jour du dossier

En séance de travail, monsieur François Roberge fait le point sur le dossier de l'écocentre.

14.3 Rapport sur la mission Villes intelligentes

En séance de travail, monsieur Roberge a également présenté son rapport sur la mission à laquelle il a participé du 28 mai au 3 juin en Europe.

15.0– FOSSES SEPTIQUES : MISE À JOUR DU DOSSIER

En séance de travail, monsieur François Roberge a présenté une mise à jour des différents dossiers.

16.0– CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE, AMENDEMENT : PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la MRC a adopté son règlement 157-12 intitulé « *Code d'éthique et de déontologie des employé(e)s de la Municipalité régionale de comté Robert-Cliche* ».

ATTENDU l'adoption à l'Assemblée nationale, le 10 juin 2016, de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant le financement politique (2016, c.17);

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche doit modifier, en conséquence, son règlement 157-12 avant le 30 septembre 2016;

5752-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, appuyé par monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche adopte le projet de règlement 190-16, modification au code d'éthique et de déontologie des employé(e)s de la Municipalité régionale de comté Robert-Cliche.

ARTICLE 1 TITRE

Le titre du présent projet de règlement est le « projet de règlement 190-16, modification au code d'éthique et de déontologie des employé(e)s de la Municipalité régionale de comté Robert-Cliche ».

ARTICLE 2 MODIFICATION

Le règlement 157-12 de la Municipalité régionale de comté est modifié par l'ajout de l'article 6.7 qui s'intitule **Financement politique** et se lit comme suit : « *il est interdit à tout employé de la Municipalité régionale de comté Robert-Cliche de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la MRC, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la MRC* ».

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le projet de règlement 190-16 entrera en vigueur suivant la Loi.

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Henri Gagné à l'effet que lors de sa prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement 190-16 amendant le code d'éthique et de déontologie de la MRC.

17.0– SERVICE 311 : MISE À JOUR DU DOSSIER

Monsieur Provençal et monsieur Caron ont rencontré monsieur Daniel Veilleux et madame Annie Lessard de CAUCA le 2 août, afin de finaliser les détails du projet pilote du service 311.

CAUCA a élaboré un projet de protocole d'entente à être complété par chaque municipalité participante. Un document « personnalisé » sera acheminé à chaque municipalité d'ici une semaine.

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche désire participer au projet pilote pour le développement du service 311 de la compagnie CITAM;

ATTENDU QUE la convention de services entre CITAM et la MRC Robert-Cliche stipulant les principes de base de la participation et l'implication de chacune des parties a été présentée;

5753-16 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet et le directeur général à signer ladite convention et de permettre à CITAM d'entreprendre les démarches auprès des fournisseurs de services de télécommunication pour le routage du ou des numéro(s) de téléphone vers le 311. Le projet pilote pourra débuter dès le début de septembre 2016.

18.0– COUR MUNICIPALE : MISE À JOUR DU DOSSIER

Monsieur Provençal confirme que deux municipalités, soit la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Joseph-des-Érables, n'adhèrent pas à la Cour municipale. Ceci ne met toutefois pas en péril le projet d'adhésion à la Cour municipale de Saint-Georges. Toutes les résolutions municipales ont été acheminées à la ville de Saint-Georges et le dossier suit son cours.

19.0– PISTE CYCLABLE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE les municipalités régionales de comté Beauce-Sartigan, Robert-Cliche et La Nouvelle-Beauce ont un projet commun de construction d'une piste cyclable d'une longueur totale de 29,72 kilomètres;

ATTENDU QUE ledit projet viendrait compléter, en circuit protégé, l'itinéraire numéro 6 (route 6) du réseau québécois de la Route Verte;

ATTENDU QUE chaque MRC est détentrice d'un bail d'une durée de soixante (60) ans avec le ministère des Transports du Québec pour l'utilisation d'une emprise ferroviaire abandonnée pour la construction de ladite piste cyclable;

ATTENDU QUE la construction dudit projet est évaluée à environ 11,1 millions de dollars;

ATTENDU QUE le programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités, offre aux municipalités, incluant les MRC, de moins de 100 000 habitants, d'obtenir une aide financière pouvant aller jusqu'à 66 2/3 % pour des infrastructures de type loisirs et sports (ex. pistes) et de tourisme (ex. promenades panoramiques);

ATTENDU la résolution 2016-08-116 de la MRC Beauce-Sartigan et la résolution 13402-08-2016 de la MRC La Nouvelle-Beauce;

5754-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité :

- Que la MRC Robert-Cliche présente au gouvernement du Québec, une demande d'aide financière dans le cadre du Nouveau Fonds chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités, et ce au nom des trois MRC;
- Que la MRC Robert-Cliche désigne monsieur Luc Provençal, préfet, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus et

- Que la MRC Robert-Cliche, la MRC Beauce-Sartigan et la MRC La Nouvelle-Beauce s'engagent à défrayer la différence des coûts pour la réalisation du projet.

20.0– POLITIQUE DE NOUVELLES TECHNOLOGIES : MODIFICATION

5755-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte une politique amendée sur l'utilisation des cellulaires, des réseaux sociaux et de l'écoute de la musique au bureau telle que présentée par monsieur Rénal Roy et Luc Provençal.

Monsieur Provençal demande que le nouveau texte soit présenté aux employé(e)s et contresigné par chacun.

21.0– ENTENTE SQ

Le Conseil prend note d'une lettre de la sous-ministre Liette Larrivée, qui dénonce l'entente entre la MRC et la SQ. Pour s'assurer que l'entente de dix ans ne se renouvelle automatiquement, l'une ou l'autre partie doit la dénoncer au moins douze mois avant l'expiration de son terme.

La MRC avait, elle-même, dénoncé cette entente dès 2008.

22.0– PROJET DE FORMATION

Monsieur Rénal Roy présente un projet de formation sur la clientèle difficile.

23.0– DOSSIER « CLOUD » INFONUAGIQUE

Il est convenu que monsieur Veilleux et madame Giroux accompagnent monsieur Renal Roy lors d'une rencontre d'information qui portera sur le « Cloud », le 23 août prochain.

24.0– FORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE

Sur la suggestion de monsieur Guy Poulin, un formulaire d'information est déposé aux élus relativement à un programme de formation en sécurité civile qui sera offert tant aux élus qu'aux fonctionnaires.

25.0– CORRESPONDANCES

25.1 Beauce-Embauche : demande de contribution financière

5756-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte de verser une contribution budgétaire de 5 000 \$ à Beauce-Embauche.

25.2 Prévention pour l'alcool au volant : demande support financier.

Le Conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.

25.3 MRC Beauce-Sartigan : FDT

Cette demande sera étudiée à nouveau à la prochaine séance.

25.4 FQM : formation

La FQM informe les élus qu'elle offrira une formation d'une demi-journée à leur intention à l'automne. Une de ces sessions aura lieu à Saint-Victor.

Le Conseil demande à ce que cette information soit acheminée à chaque municipalité et soit discutée avec les DG.

25.5 TREMCA

ATTENDU QUE les MRC du Québec, dont celles de la région de la Chaudière-Appalaches, sont désignées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur les compétences municipales comme ayant les responsabilités en développement local et régional ainsi qu'en aménagement du territoire.

ATTENDU QUE le gouvernement s'est engagé à la décentralisation des pouvoirs vers les MRC, reconnaissant ainsi leur compétence et leur compréhension des réalités de leurs communautés;

ATTENDU QUE le gouvernement a signifié que la vitalité des territoires est une priorité;

ATTENDU QUE le gouvernement oriente le développement en accordant une priorité aux pôles de services et aux équipements urbains et que certaines MRC ne seront plus en mesure d'assumer la vitalité du territoire en dehors de ces pôles;

ATTENDU QUE la Loi sur la protection du territoire agricole et certaines orientations gouvernementales en vigueur sont entre autres peu adaptées aux réalités du développement économique et social de nos territoires et au réel potentiel de développement du territoire agricole.

ATTENDU QUE la mission de la « Commission de protection du territoire agricole du Québec » stipule que la CPTAQ doit donner son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet et peut faire à ce dernier des recommandations sur toute question relative à la protection du territoire agricole;

ATTENDU QUE la réglementation en vigueur en matière d'agriculture retarde souvent l'implantation des nouvelles cultures et techniques agricoles, nuisant ainsi à la compétitivité des entreprises, de l'entrepreneuriat, de l'émergence d'industries innovantes, lorsque les propriétaires de grandes exploitations agricoles désirent les morceler afin de créer une unité agricole supplémentaire.

ATTENDU QUE, pour exercer sa compétence, la Commission devrait prendre en considération les particularités régionales, le contexte économique d'une région et le réel potentiel agricole des sols.

ATTENDU QUE la dévitalisation constante des collectivités rurales isole progressivement les agriculteurs et met en péril, ou ralentit leur accès à des services essentiels (voirie, connectivité, services de proximité, etc.)

ATTENDU QUE les coûts liés à l'entretien des services de base pour le bénéfice des agriculteurs sont parfois source de conflits à l'intérieur des MRC et nuisent à la bonne cohabitation entre les milieux urbain et rural, en plus de défavoriser la synergie de nos communautés;

ATTENDU QUE la mise en place d'une réglementation mur à mur qui ne tient pas compte des réalités des terres de la Chaudière-Appalaches nuit à la diversité de celles-ci;

5757-16

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité :

- De signifier aux divers ministères le besoin d'établir une plus grande cohérence entre les orientations ministérielles et les décisions qui en découlent (CPTAQ, MAPAQ, MAMOT);
- De demander au gouvernement de travailler en cohérence avec les avis produits par les directions régionales du MAMOT en lien avec les schémas d'aménagement et de développement du territoire et de collaborer plus étroitement avec les MRC entre autres par les conférences administratives régionales;
- De demander l'accès aux MRC des avis produits par le MAMOT;

- De demander une plus grande cohérence entre les ministères pour soutenir les projets d'îlots déstructurés permettant de revitaliser nos milieux;
- De reconnaître les négociations des MRC avec leurs partenaires, dont l'Union des producteurs agricoles en lien avec les projets et démarches, en matière d'occupation du territoire;
- De reconnaître les MRC comme légitimes dans leurs actions prises pour assurer la vitalité du territoire;
- D'outiller les MRC pour modifier les dynamiques de travail en leur fournissant un support technique et financier, par exemple par la mise en place d'espaces de formation et d'information sur les règlements et directives utilisées par les ministères (signification cours d'eau, règles et nouvelles réglementations) pour établir un mode de travail axé sur la collaboration et non seulement sur le contrôle;
- De participer activement à la mise en place de groupes de travail (ministère, MRC, porteurs de projets) permettant :
 1. D'offrir un espace (participation volontaire des promoteurs) pour discuter de la faisabilité éventuelle de projets afin d'éviter des blocages pouvant survenir en amont de l'élaboration de ceux-ci;
 2. D'identifier des besoins de formation et d'information entre ministères, les MRC et les organismes concernés (UPA, etc.) pouvant porter notamment sur la définition de cours d'eau, sur les réalités des MRC qui sont en lien constant et direct avec les contribuables, etc.;
 3. D'informer les MRC des nouvelles règles, priorités, orientations ou sensibilités des ministères en matière agricole, environnementale et de l'occupation du territoire;
 4. De demander une collaboration aux ministères pour la réalisation harmonieuse de dossiers locaux et régionaux;
 5. D'impliquer davantage les intervenants locaux et régionaux dans la planification, les prises de décisions et les actions qui les concernent;
 6. D'associer les MRC dans la rédaction des orientations gouvernementales.
- D'actualiser la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* pour l'adapter de manière à ce que celle-ci soit conforme aux principes de nouvelle gouvernance régionale.

26.0– **AFFAIRES NOUVELLES**

a) Service internet

Monsieur Jeannot Roy fait part de difficultés vécues par les résidents de sa municipalité relativement au service internet. Des pistes de solution lui sont proposées

b) Stationnement

Monsieur Rénal Roy dépose au Conseil les résultats d'une étude préparée par le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan quant à l'état du stationnement de la MRC localisé sur la 107^e Rue. Le coût des travaux s'élève à environ 80 000 \$. Le projet sera étudié lors des prévisions budgétaires.

27.0— PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

28.0— LEVÉE DE LA SÉANCE

5758-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 heures .

Luc Provençal
Préfet

Gilbert Caron
Secrétaire-trésorier